

## DEMANDE DE REVISION DE L'EVALUATION

**Evaluation 20...** (Gestion 20...)

CAPL  CAPN  (1)

Direction d'évaluation :

Code direction d'évaluation :

Grade d'évaluation :

Code Grade d'évaluation :

### I. RECOURS HIERARCHIQUE PREALABLE AU RECOURS EN CAPL/CAPN

Date recours hiérarchique :  Date réponse autorité hiérarchique :

### II. SITUATION DE L'AGENT (à remplir par l'agent)

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Identifiant :

Grade :

Echelon :

Rang :

Service d'affectation :

### III. EVALUATIONS OBTENUES DANS LE MEME CORPS (OU LISTE D'EVALUATION) AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES (à remplir par l'agent)

Années de notation/évaluation	Grade- Echelon	Marge obtenue ou Reconnaissance de la valeur professionnelle avant recours (2)	Marge obtenue ou Reconnaissance de la valeur professionnelle après recours (2) (3)

(2) Marge jusqu'en 2012 ; Réduction (-)/ Majoration (+) d'ancienneté (R/M), Valorisation / Pénalisation (V/P), cadence moyenne (CM) ou de référence (REF pour les échelons terminaux), mention d'encouragement (ME) ou d'alerte (MA) à compter de 2013 ; (3) : ou mention « rejet »

### IV. DEMANDE DE RECOURS (à remplir par l'agent) (1)

Eléments figurant dans le compte rendu d'entretien professionnel concourant à la procédure d'évaluation :

Reconnaissance de la valeur professionnelle :

(1)

**SUITE RESERVEE AU RECOURS EN CAPL OU CAPN (CAPN EN L'ABSENCE DE CAPL OU DE 2EME NIVEAU)**

**Compléter le cadre IX, page 6 de l'imprimé.**

(1) : mettre une croix dans le (les) cadre(s) correspondant(s).

**V. RECOURS DE L'AGENT EN CAPL OU CAPN (1er niveau)**

A,

le  
Signature

**VI. DEMANDE DE RECOURS EN CAPL OU EN CAPN (1er niveau) : Rapport du chef de service évaluateur**

A,

le

Signature :

<b>Rapport communiqué à l'agent le :</b>	
--	--

**VII. OBSERVATIONS EVENTUELLES DE L'AGENT (CAPN 1er niveau seulement) (1)**

A,

le

Signature :

**VIII. CONCLUSION DE L'AUTORITE HIERARCHIQUE (CAPN 1er niveau seulement) (1)**

A,

le

Signature :

CONCLUSION COMMUNIQUEE A L'AGENT LE :	
---------------------------------------	--

(1) : les recours en CAPN de 2ème niveau sont établis sur papier libre.

## IX. SUITE RESERVEE A LA DEMANDE DE RECOURS <sup>(1)</sup>

### IX.1. SUITE RESERVEE AU RECOURS APRES CAPL OU APRES CAPN (EN L'ABSENCE DE CAPL)

#### DECISION DE L'AUTORITE HIERARCHIQUE APRES CAPL OU APRES CAPN (EN L'ABSENCE DE CAPL)

▪ **RECONNAISSANCE DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE :**

Reconnaissance de la valeur professionnelle (1) : Maintien :  Modifiée (2) :

▪ **ELEMENTS FIGURANT DANS LE COMPTE RENDU D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL CONCOURANT A LA PROCEDURE D'EVALUATION**

Modification : proposée :  non proposée :  (1)

Date de la CAPL ou de la CAPN :  Date de la notification :

### IX.2. SUITE RESERVEE A LA DEMANDE APRES CAPN (RECOURS DE 2EME NIVEAU)

#### DECISION DE L'AUTORITE HIERARCHIQUE APRES RECOURS DE 2EME NIVEAU EN CAPN

▪ **RECONNAISSANCE DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE :**

Reconnaissance de la valeur professionnelle (1) : Maintien  Modifiée (2) :

▪ **ELEMENTS FIGURANT DANS LE COMPTE RENDU D'ENTRETIEN CONCOURANT PROFESSIONNEL CONCOURANT A LA PROCEDURE D'EVALUATION**

Modification : proposée  non proposée  (1)

Date de la CAPN :  Date de la notification :

(1) : mettre une croix dans le (les) cadre(s) correspondant(s) ;

(2) : indiquer la nouvelle attribution.